Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 28 mai 2025

Sécheresse : la commune d'Orange reconnue en état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 20 mai 2025, publié au journal officiel du 24 mai 2025, la commune d'Orange est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols, survenu en 2024. Les communes de Bollène, Lagarde-Paréol, Mondragon et Piolenc n'ont, quant à elles, pas été reconnues par cet arrêté.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au lundi 23 juin inclus pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !